

Demande d'attribution d'une CARTE D'IDENTITE pour les personnes **MINEURES**

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Compte tenu des délais de fabrication, il convient de déposer sa demande suffisamment tôt notamment à l'approche des vacances d'été.

Bénéficiaire : Tout mineur de nationalité française âgé de moins de 18 ans

Durée de validité : 10 ans

Coût : Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte d'identité (CNI) est gratuite. En cas de renouvellement, si l'ancienne carte ne peut pas être présentée (perte ou vol), le coût est de 25 euros en timbre fiscal.

Dépôt de la demande : sur un **formulaire remis en mairie uniquement**. La présence du mineur au guichet de dépôt est exigée lors du dépôt de la demande. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur)

PREMIERE DEMANDE		
Vous n'avez pas de passeport	Vous avez un passeport sécurisé (2006) périmé depuis <u>moins de 5 ans</u>	Vous avez un passeport valide
Pièces requises		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>
L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)	L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)	L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)
2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête
Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾
Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u>	Passeport original + photocopie	Passeport original + photocopie
Un justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à l'établir	Si passeport périmé depuis plus longtemps : justificatif d'état civil et justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas	
RENOUVELLEMENT		
Votre cni sécurisée est valide ou périmée depuis <u>moins de 5 ans</u>	Votre cni sécurisée est périmée depuis <u>plus de 5 ans</u> ou votre cni non sécurisée est périmée depuis <u>plus de 2 ans</u>	
Votre cni non sécurisée est valide ou périmée depuis <u>moins de 2 ans</u>	Vous avez un passeport sécurisé (2006) valide ou périmé depuis <u>moins de 5 ans</u>	Votre passeport est périmé depuis plus longtemps
Pièces requises		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>
L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)	L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)	L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)
2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête
Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾
Original de la cni à renouveler + photocopie	Original de la cni à renouveler + photocopie	Original de la cni à renouveler + photocopie
	Passeport original + photocopie	Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u>
		Un justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à l'établir

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Votre cni sécurisée était valide ou périmée depuis <u>moins de 5 ans</u>	Votre cni sécurisée était périmée depuis <u>plus de 5 ans</u> ou votre cni non sécurisée était périmée depuis <u>plus de 2 ans</u>	
Votre cni non sécurisée était valide ou périmée depuis <u>moins de 2 ans</u>	Vous avez un passeport sécurisé (2006) valide ou périmé depuis <u>moins de 5 ans</u>	Votre passeport est périmé depuis plus longtemps

Pièces requises

La déclaration de perte ou de vol ⁽²⁾	La déclaration de perte ou de vol ⁽²⁾	La déclaration de perte ou de vol ⁽²⁾
25 € en timbre fiscal	25 € en timbre fiscal	25 € en timbre fiscal
Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>
L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)	L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)	L'autorité parentale complétée et signée (p. 3 du CERFA) ET pièce d'identité du représentant légal (cni, passeport, titre de séjour même périmés-à défaut acte de naissance)
2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. Pas de serre tête
Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾
	Passeport original + photocopie	Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u> ou, en cas d'impossibilité, copie intégrale d'acte de mariage
		Un justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à l'établir

(1) Justificatif de domicile : Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) **facture de résiliation non recevable**/Certificat d'imposition ou de non imposition/Quittance d'assurance habitation/Titre de propriété ou quittance de loyer d'un organisme officiel(**quittance manuscrite non recevable**). En cas d'hébergement par un tiers : attestation de l'hébergeant certifiant de la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois + pièce d'identité de l'hébergeant (cni/passeport, carte de séjour, permis de conduire) + justificatif de domicile de moins d'1 an.

En cas de résidence alternée : fournir la convention conclue entre les parents ou la décision du juge aux affaires familiales ainsi que le justificatif de domicile au nom de chaque parent.

(2) Déclaration de perte/vol : Déclaration de perte à déposer aux autorités de police ou de gendarmerie si vous ne souhaitez pas faire renouveler votre titre immédiatement. Sinon, à joindre au dossier déposé en mairie. Déclaration de vol à effectuer auprès des autorités de police ou gendarmerie.

Etapes de délivrance :

Une fois complétée et vérifiée par l'agent de la mairie, votre demande est acheminée à la préfecture ou la sous-préfecture à laquelle elle est rattachée. Après instruction de votre dossier, les informations relatives à votre identité et à votre domicile font l'objet d'une saisie informatique en préfecture ou sous-préfecture. Parallèlement, la partie du formulaire comprenant votre photographie et votre signature est transmise au centre de production. Les CNI sont ensuite triées par destination et mises automatiquement sous pli en vue de leur expédition vers les mairies

Remise de la CNI :

La CNI vous sera remise sur le lieu de dépôt du dossier en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale qui peut également la retirer en votre nom, votre présence n'étant pas obligatoire au moment de la remise. Elle doit être retirée dans un **délai de 3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est renvoyée à la préfecture pour être **détruite**. Vous devrez **restituer impérativement votre ancienne carte** qui sera détruite par la préfecture en échange de la nouvelle.

Mention du nom sur le Cerfa :

Nom : il s'agit du nom de famille (anciennement nom patronymique). Il figure sur l'acte de naissance

Deuxième nom : il s'agit du nom d'usage lorsque le demandeur souhaite en faire mentionner un sur son titre d'identité

Un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité à condition que l'acte d'état civil fasse apparaître la filiation. Cette faculté est mise en œuvre par le titulaire de l'exercice de l'autorité parentale :

lorsqu'elle est exercée par un seul des parents, le recours au nom d'usage relève de sa **seule volonté**

lorsqu'elle est exercée conjointement par les père et mère, l'un des parents ne peut **adjoindre seul sans l'accord de l'autre** son nom de famille (arrêt n° 190 du 03/03/2009 1^{ère} chambre civile de la Cour de Cassation). Fournir l'autorisation écrite de l'autre parent.

Prise d'empreintes :

Systématique à partir de 13 ans (art. 5 du décret n° 55-1397 du 22/10/1955 modifié ; circulaire du ministère de l'intérieur n° NOR INT/D/00/00001/C du 10/01/2000)